

23.05.2013 - 15:08 Uhr

Le nouveau système de mesure d'audience TV est valide / Dans son décret, le DETEC valide la procédure et la méthodologie du nouveau système de recherche télévisuelle de Mediapulse

Berne (ots) -

A l'issue d'un examen approfondi, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé le nouveau système de mesure d'audience TV de Mediapulse SA. Le DETEC constate également que les données collectées avec le nouveau système peuvent «être communiquées, publiées et mises à la disposition du marché sans aucune restriction».

Le décret promulgué le 23.5.2013 par le DETEC confirme la procédure de Mediapulse SA visant à permettre aux secteurs de la télévision et de la publicité de publier les nouvelles données de mesure d'audience. En outre, l'autorité de surveillance de Mediapulse SA constate que, comme on pouvait logiquement s'y attendre, l'adoption d'une nouvelle méthode de collecte des données se traduit également par de nouveaux résultats. La nouvelle méthode de mesure ne permet pas d'effectuer une comparaison entre les anciennes données et les nouvelles données collectées depuis janvier 2013.

«C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du décret du DETEC», déclare Manuel Dähler, directeur de Mediapulse SA. A l'issue d'un examen minutieux de la procédure appliquée par Mediapulse, l'instance supérieure de surveillance confirme que cette procédure est correcte du point de vue des exigences posées par la nouvelle recherche télévisuelle suisse et affirme sans équivoque que rien ne s'oppose à la publication immédiate des nouvelles données TV.

Le DETEC soutient le plan de mesures de Mediapulse

Les efforts actuellement déployés par Mediapulse en vue d'affiner et d'optimiser le nouveau système de mesure sont soutenus et validés par l'autorité de surveillance. Eu égard aux constants changements de l'environnement d'un système de ce genre, le DETEC relève que toutes les optimisations réalisées sur ce système font partie intégrante de la recherche. Le plan de mesures a été adopté au début mai par le conseil d'administration de Mediapulse SA. Depuis lors, Mediapulse est en étroite relation avec ses clients et applique ce plan par étapes.

Le retrait de la plainte de 3plus est attendu

Après que le DETEC a clairement validé le nouveau système de mesure TV suisse, la voie est ouverte à un retrait de la plainte de la chaîne télévisée 3plus déposée en raison d'une prétendue violation de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Selon le DETEC, les faits sont clairement en faveur d'une publication illimitée des données au profit de l'ensemble des acteurs du marché. Toutefois, la publication des nouveaux taux d'audience TV collectés n'est toujours pas possible: en effet, en avril 2013, la chaîne télévisée 3plus a fait opposition à la publication des nouvelles données TV par le biais d'un arrêt superprovisoire. La procédure est toujours pendante auprès du tribunal cantonal de Nidwald.

Lien du communiqué de presse du DETEC:

http://www.presseportal.ch/go2/communiquede_presse_DETEC

Contact:

Mediapulse SA
Nico Gurtner
Responsable Communication

Tél.: +41/58/356'47'53
E-Mail: nico.gurtner@mediapulse.ch